

Délégation de service public - Centre de Kinésithérapie et Balnéothérapie de la Mouillère - SELARL Centre de la Mouillère - Rapport sur l'exercice 2005 (octobre 2004 - octobre 2005)

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 1998, la Ville de Besançon a décidé de déléguer la gestion du Centre de Kinésithérapie de la Mouillère à une équipe de masseurs-kinésithérapeutes, constituée en Société d'Exercice Libéral (SELARL).

L'établissement entre dans les éléments composant le Centre de la Mouillère. Le contrat de concession a pris effet le 15 avril 1998 et viendra à échéance le 31 décembre 2010.

A) Analyse de l'activité du service délégué :

Il convient tout d'abord de rappeler que l'équipe de praticiens a retrouvé son effectif de 2001, c'est-à-dire huit associés : deux nouveaux assistants, présents depuis le 1^{er} octobre 2004, ayant effectué une prise de participation dans la société.

D'une façon globale, cet exercice ne comporte pas de caractéristiques particulières, mais plutôt la concrétisation des efforts entrepris depuis plusieurs années.

Cela s'est notamment traduit par la modernisation des installations, effectuée par le délégataire et financée par lui, dans le cadre de l'avenant à la convention de 1998 : les locaux rénovés et restructurés étaient opérationnels en octobre 2004. De plus, la création de deux box supplémentaires de massage a permis une augmentation de la capacité de production, puisque deux associés supplémentaires participent au chiffre d'affaires.

La Ville de Besançon, de son côté, s'est engagée à effectuer prochainement les travaux incombant au propriétaire et concernant plus particulièrement les parties extérieures : ravalement des façades, espaces verts, porte coulissante automatique facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite, etc.

D'une manière générale, l'exercice s'est déroulé de façon très favorable avec un niveau d'activité aussi satisfaisant que le précédent.

Le Centre poursuit ses objectifs de croissance en envisageant de nouveaux travaux et le recrutement de nouveaux assistants.

B) Analyse des comptes de l'activité déléguée :

1 - Comptes du délégataire

Bilan :

L'actif immobilisé de la société s'élève à 212,9 K€ : 90,2 K€ de fonds commercial et 120,8 K€ d'équipements (dont 96,2 K€ d'immobilisations corporelles suite aux travaux de rénovation des locaux).

Les fonds propres progressent (189,8 K€ contre 164,6 K€ en 2004) du fait du résultat d'exercice positif (+ 39,8 K€) et de la légère augmentation du capital social (intégration de deux assistants).

Le fonds de roulement régresse et s'élève à 37 K€ contre 91 K€ en 2004. Il n'y a plus de besoin en fonds de roulement, et au 31/12/2005, la trésorerie de la société se monte à 151 K€. On note une charge d'emprunt de 90 K€.

Exploitation :

On constate que :

- le **chiffre d'affaires** global de la société est en augmentation de 27 % (707,8 K€ contre 557,6 K€ en 2004) : cela s'explique par l'intégration de deux nouveaux assistants (voir ci-dessus). Il faut rappeler que le mode de calcul du chiffre d'affaires de la société (depuis 2003) prenait en compte le chiffre d'affaires des gérants associés auquel étaient ajoutées les rétrocessions d'honoraires des assistants recrutés. En 2005, l'intégralité du chiffre d'affaires des assistants participe au chiffre d'affaires global. Ce chiffre d'affaires se répartit comme suit :

- le chiffre d'affaires des gérants associés, établi à 698,9 K€, est en forte augmentation (+ 36,3 %),
- celui provenant des rétrocessions d'honoraires des assistants recrutés passe de 44,8 K€ en 2004 à 8,8 K€ en 2005 (- 80,3 %).

Ce chiffre d'affaires constitue la totalité des produits de la société et représente la quasi totalité de l'activité du Centre, puisque le chiffre d'affaires des assistants est maintenant complètement intégré.

- les **charges** sont en augmentation de 23,7 %, soit + 126 K€, conséquence de la progression des charges de personnel (+ 35 %, soit + 119 K€), les autres postes de dépenses étant également en augmentation : + 19,4 % pour les dotations aux amortissements, + 18,2 % pour le poste impôts. Les charges externes, par contre, diminuent de 2,4 %.

- le **résultat d'exploitation** passe de + 26,4 K€ en 2004 à + 50,6 K€ en 2005, le résultat net s'élevant à + 39,8 K€. Un impôt sur les bénéfices d'un montant de 9 633 € a été versé sur cet exercice.

2 - Rapports financiers avec la Ville

La SELARL Centre de la Mouillère, selon les dispositions du contrat de concession, a versé à la Ville une redevance fixe de 18 848,24 € TTC en 2005 (il est à noter qu'à partir de 2003 -clause contractuelle- cette redevance fixe est passée de 3 659 € à 18 848 €).

La redevance variable (5 % du chiffre d'affaires au-delà de 304,9 K€) s'élève à 9 931,93 € TTC.

La Société règle également à la Ville le montant des charges correspondant à la consommation d'eau de l'établissement et à la fourniture d'eau salée (réservoir du Chasnot et Puits de Miserey). Ces frais, relativement constants, s'élèvent à 14 091 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 octobre 2006.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.